

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents : 25

Représentés : 6

Qui ont pris part à la délibération : 31

Date de la convocation : 16/11/2021

Date d'affichage : 16/11/2021

**de la commune de COGOLIN
Séance du lundi 22 novembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-deux novembre à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADÉ maire,

PRESENTS :

Gilbert UVERNET - Patrick GARNIER - Christiane LARDAT - Geoffrey PECAUD - Sonia BRASSEUR - Francis LAPRADE - Liliane LOURADOUR - Erwan DE KERSAINTGILLY - Jacki KLINGER - René LE VIAVANT - Danielle CERTIER - Franck THIRIEZ - Patricia PENCHENAT - Jean-Pascal GARNIER - Margaret LOVERA - Corinne VERNEUIL - Michaël RIGAUD - Audrey MICHEL - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Kathia PIETTE - Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY -

POUVOIRS :

Audrey TROIN à Margaret LOVERA / Jean-Paul MOREL à Christiane LARDAT / Isabelle BRUSSAT à Gilbert UVERNET / Florian VYERS à Corinne VERNEUIL / Christelle DUVERNET à Sonia BRASSEUR / Jean-François BERNIGUET à Marc Etienne LANSADÉ

ABSENTE :

Elisabeth CAILLAT

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Le conseil municipal est informé que, suite au retrait, par arrêté n° 2021/918 en date du 21 octobre 2021, des délégations dans le domaine des finances communales, de la sécurité et des affaires générales qu'il avait consenties à Madame Audrey MICHEL, 1^{ère} adjointe au maire, le conseil municipal doit, conformément à l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, se prononcer sur le maintien de celle-ci dans ses fonctions d'adjointe.

Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de Madame Audrey MICHEL dans ses fonctions d'adjointe au maire.

N° 2021/099

SITUATION D'UN ADJOINT SUITE AU RETRAIT DE DELEGATIONS

Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le **- 8 DEC. 2021** *N° 2021/1405*
ID : 083-218300424-20211122-DCM2021_099-DE

CM du 22/11/2021

N° 2021/099

SITUATION D'UN ADJOINT SUITE AU RETRAIT DE DELEGATIONS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de décider de ne pas maintenir Madame Audrey MICHEL dans ses fonctions d'adjointe au maire et indique ne pas prendre part au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté municipal n° 2020/590 en date du 6 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Madame Audrey MICHEL dans le domaine des finances communales, de la sécurité et des affaires générales,
Vu l'arrêté municipal n° 2021/918 en date du 21 octobre 2021 portant retrait desdites délégations.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

DE NE PAS MAINTENIR Madame Audrey MICHEL dans ses fonctions d'adjointe au maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 23 POUR – 8 ABSTENTIONS** (Audrey MICHEL - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Kathia PIETTE - Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY).

Le maire,



Mairie de COGOLIN
REPUBLIQUE FRANÇAISE
VAR

Marc Etienne LANSADÉ